

QUESTION DIVERSE N° 30/7

OBJET: Acquisitions de terrains appartenant à la SEDRE et situés dans l'emprise des voies publiques dans la ZRHI de Ste-Clotilde.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT ET DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

En vue de l'établissement du bilan de clôture de l'opération "Zone de Résorption de l'Habitat Insalubre" de Ste-Clotilde (ZRHI), il convient de régulariser la situation des parcelles suivantes, situées dans l'emprise de voies publiques mais appartenant encore à la SEDRE:

Références cadastrales	Superficie
AZ 267	10 m2
AZ 271	62 m2
AZ 274	59 m2
AZ 275	126 m2
AZ 292	76 m2
TOTAL	333 m2

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition de ces terrains au prix de 30 000 Francs et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du Budget communal.

Je mets la question aux voix.

AVIS DES COMMISSIONS :

Cadre de Vie et Finances : Favorables. Il s'agit d'une régularisation comptable pour clôturer le bilan de cette opération déjà ancienne.

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis des commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.

---o-o-oOo-o-o---

reçu à la Prefecture
le 08/06/1984